



UNION INTERFÉDÉRALE
DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

contact@fo-fonctionnaires.fr



Paris, le 2 février 2023

Déclaration Force Ouvrière au Conseil Commun de la Fonction Publique du 2 février 2023

Monsieur le Ministre,

Pour faire suite à la déclaration intersyndicale Force Ouvrière Fonction publique rappelle sa totale opposition à la contre-réforme projetée par le gouvernement. Cette réforme est violente et régressive d'un point de vue social.

Parallèlement, parce que c'est lié, nous revendiquerons sans relâche l'ouverture immédiate de négociations salariales afin de compenser, au plus vite, une inflation galopante depuis plus de 1 ans. Le point d'indice et les régimes indemnitaires doivent être revalorisés.

A quelques semaines de démarrer le chantier sur les carrières et rémunérations, FO Fonction publique rappelle son exigence d'une véritable négociation sur les carrières, dans les conditions posées par l'ordonnance négociation collective. L'enjeu le nécessite et nous attendons votre réponse sur ce point.

Pour FO fonction publique, l'employeur public se doit d'être exemplaire sur ce point et ne peut pas laisser des milliers d'agents rémunérés au SMIC durant des années comme c'est le cas des agents situés au 1^{er} grade de la catégorie C.

Enfin, FO Fonction publique réitère clairement ses revendications en matière de grille indiciaire et de déroulement de carrière. C'est dans le cadre du statut général des fonctionnaires et de ses principes fondateurs que doit s'ouvrir la négociation, à savoir le maintien des diplômes, des concours, des catégories et des statuts particuliers de corps et cadres d'emplois. Dans ce cadre, FO Fonction publique saura participer et porter ses revendications dans le seul intérêt des fonctionnaires et agents publics.